

Appel à manifestation d'engagements locaux en Lot-et-Garonne (AMEL 47)

Consultation des opérateurs privés sur leur intention de déploiements (fibre optique)

Le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique exerce la compétence prévue à l'article 1425-1 du CGCT relative à l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques. Dans ce cadre, Lot-et-Garonne Numérique assure le déploiement du futur réseau très haut débit FTTH (fibre optique) sur la zone d'initiative publique départementale.

Cadre national

Le Premier Ministre a annoncé lors de la 2^{ème} Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 la possibilité ouverte aux collectivités territoriales de solliciter les opérateurs privés pour « *accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires* ».

L'Etat souhaite que les collectivités territoriales puissent saisir et sécuriser de nouvelles opportunités d'investissement privé, afin d'accélérer la couverture numérique de leur territoire. Les collectivités territoriales demeureront pleinement pilotes et responsables de l'aménagement numérique de leur territoire.

Lancement de l'AMEL 47

Le Comité syndical de Lot-et-Garonne Numérique a autorisé, par délibération du 7 février 2018, le lancement d'un appel à manifestation d'engagements locaux sur les territoires dont il assure les déploiements relevant de la zone d'initiative publique de Lot-et-Garonne.

Le Lot-et-Garonne place sa politique d'aménagement numérique dans une approche pragmatique et dans l'intérêt du service disponible à ses administrés. Dans ce cadre, le Syndicat mixte a depuis le lancement de ses travaux recherché à coordonner son action avec les opérateurs privés qu'ils soient opérateurs d'infrastructure – dans le cadre de leurs déploiements privés – ou opérateurs de télécommunication – comme clients des réseaux déployés en Lot-et-Garonne et comme fournisseurs d'accès pour les administrés.

Il est proposé aux investisseurs privés de manifester leur volonté d'investir dans les réseaux de fibre optique, en complément de l'initiative publique, afin d'accélérer la couverture numérique du territoire.

Calendrier

Le calendrier de l'AMEL 47 est le suivant :

- 23 avril 2018 : date limite de transmission du projet d'investissement de l'opérateur privé
- Jusqu'au 1^{er} juin 2018 : négociations avec les opérateurs ayant manifesté leur intérêt sur les périmètres de déploiement privés
- 30 juin 2018 : *Transmission des projets d'AMEL 47 à l'Etat (date prévisionnelle susceptible de modification).*

Obtention de l'appel à manifestation d'engagements locaux

Tout opérateur intéressé peut obtenir l'appel à manifestation d'engagements locaux par courriel à contact@lgnum.com ou par courrier recommandé à l'adresse du syndicat mixte :

M. Pierre CAMANI, Président du syndicat mixte
Lot-et-Garonne Numérique
26 rue Diderot
47000 Agen

Renseignements

Sylvain Souche, directeur de Lot-et-Garonne Numérique. 05.53.48.48.75

A Agen, le 8 mars 2018